



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE GUJAN-MESTRAS DEVELOPPEMENT**

**Objet : Budget supplémentaire 2020 de l'EPIC GUJAN-MESTRAS DEVELOPPEMENT.**

L'an deux mille vingt, le 25 juin, le Comité d'Administration de l'EPIC Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, sous la présidence de Xavier PARIS

Date de la convocation des membres : 12 juin 2020

**Présents :**

- Xavier PARIS, Président de Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT
- Stephan PEY, Vice-Président de Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT
- Ludovic DUCOURAU, Adjoint au Maire - Ports
- Corine CAZADE, Conseillère municipale déléguée à la culture
- Jean-Pierre PETIT, Conseiller municipal
- Corinne GAUTIEZ, Conseillère municipale déléguée à l'animation des quartiers
- Didier LASSERRE, Conseiller municipal délégué au tourisme
- Kevin LANGLADE, Conseiller municipal
- Olivier PAINCHAULT, Conseiller municipal
- Michel CARRARA, gérant du parc La coccinelle
- Vincent HAUSSEGUY, gérant du magasin Cocci vélos
- Grégory DEBORD, professionnel de la filière nautique
- Dominique POIRIER, président de l'association ATGM
- Patrice ZUBIETA, ancien artisan
- Arnaud QUENOUILLE, commerçant

A la suite de l'affectation du résultat de l'exercice budgétaire 2020 de l'EPIC Office de Tourisme de Gujan-Mestras, par délibération du 25 juin 2020, il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'adopter le Budget Supplémentaire 2020.

Le Budget Supplémentaire s'équilibre globalement à **98 219,87 €.**

La section de fonctionnement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de **73 166,28 €.**

La section d'investissement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de **25 053,59 €.**

L'ensemble de ces opérations est retracé dans le document comptable ci-annexé que je vous demande de bien vouloir adopter.

**DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Adopté à l'unanimité**

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jours, mois et an que dessus.

**Xavier PARIS**  
Président de l'EPIC  
Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT